



COMMUNIQUE DE PRESSE

LANCEMENT DU DISPOSITIF « MA COMMUNE MA SANTE »

« UNE MUTUELLE SANTE POUR TOUS »

Les élus de la Communauté de Communes du Genevois ont inscrit dans le projet de territoire le développement d'une offre complète de services à la population afin que l'action sociale communautaire prenne en compte l'ensemble des populations.

Ainsi, après avoir mis en place le guichet unique d'information pour la petite enfance en 2015 et engagé la réflexion autour de la pénurie de soignants et de professionnels de santé, la collectivité a mené en 2016 une réflexion autour de l'accès aux soins.

Une des actions souhaitées par les élus a été de proposer une action de groupe afin de négocier et obtenir les meilleures conditions faces aux assureurs et mutuelle. **L'objectif étant qu'aucun habitant du territoire ne renonce à se faire soigner faute d'avoir les moyens de payer une complémentaire santé adaptée à sa situation.**

Le 12 décembre dernier, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur d'un partenariat avec Actiom afin de lancer le dispositif Ma Commune ma Santé sur l'ensemble des 17 communes de la CCG.

La Communauté de communes organise 4 réunions d'information afin de présenter le dispositif aux habitants des 17 communes.

**A cette occasion, M. Frédéric Budan, Vice-Président en charge du pôle social, vous convie à un point presse le jeudi 23 mars 2017 à 17h30
A la salle des fêtes de Collonges sous Salève**

4 réunions pour informer la population :

- > Mercredi 22 mars à 18h à Viry (Mairie)
- > Jeudi 23 mars à 18h à Collonges sous Salève (Salle des fêtes)
- > Mardi 28 mars 18h à Valleiry (Espace A. Fol)
- > Jeudi 6 avril à 18h à St-Julien en Genevois (espace J. Ferry)



Ma Commune Ma Santé

La solution santé mutualisée



Ma Commune Ma Santé

La solution santé mutualisée

► 05 64 10 00 48

Service conseils & Souscription

(Prix d'un appel local)

www.macommunemasante.org

QU'EST-CE QUE MA COMMUNE MA SANTE ?

Le dispositif *Ma commune ma santé* est ouvert à tous les publics : jeunes, retraités, artisans, agriculteurs, fonctionnaires, libéraux... qui n'ont pas de complémentaire santé à titre personnel ou via leur employeur, ou qui ont une complémentaire santé trop chère ou pas totalement adaptée à leurs besoins.

Pour en bénéficier, il suffit de se rendre à l'une des permanences où un référent local de l'association apportera un accompagnement gratuit et personnalisé. La plate-forme téléphonique d'Actiom (05 64 10 00 48) répond également aux questions des personnes intéressées par le dispositif. Enfin, le site www.macommunemasante.org propose un tarificateur en ligne qui guidera leur choix.

Ma commune ma santé est accessible aux résidents des 17 communes de la CCG mais il est aussi ouvert aux commerçants, artisans et agents publics qui y travaillent (justificatif nécessaire). La seule condition pour y accéder est d'adhérer à l'association en versant une cotisation de 12 euros par an.

**Un Partenaire
choisi pour son indépendance.**



Depuis 2014, l'association Actiom, à but non lucratif, non commercial et totalement indépendante, négocie auprès des compagnies d'assurance et des mutuelles, des contrats collectifs dans le but d'obtenir les meilleures conditions possibles pour ses adhérents. Forte de 1600 communes partenaires et environ 15 000 adhérents, l'association commence à avoir du poids dans la négociation !

Contact presse :

Communauté de Communes du Genevois

Nadine ROULIN

Responsable communication

nroulin@cc-genevois.fr

04 50 95 92 60 / 06 29 76 86 68